

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20211215-D_15_12_2021_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Délibération n°15-12-2021-020

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 15 décembre 2021*

Date de convocation	9 décembre 2021
Date d'affichage	9 décembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	52 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 décembre à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la
Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 42 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 0

Pouvoirs : 10 – M. Pierre BOULARD ayant donné pouvoir à M. Michel ODEAU, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Laëtitia VEEGAERT ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaient excusés : 3 - M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

NUMERIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE AU CONSEILLER NUMÉRIQUE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Alain CRUCHET, Vice-président en charge de la Mutualisation
Après en avoir délibéré,

EST INFORME :

- Que le Conseil Départemental de la Sarthe a signé avec l'Etat le 23 février dernier un accord de principe pour le déploiement de 30 conseillers numériques à l'échelle de la Sarthe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du Plan de relance ;
- Qu'un projet de territoire pour le déploiement des conseillers numériques en Sarthe a été voté par le Conseil départemental et l'Etat a validé le cofinancement de 16 conseillers numériques qui seront recrutés par le Conseil départemental : 1 conseiller numérique localisé dans chacun des 15 territoires des Communautés de communes et 1 conseiller numérique à l'échelle départementale avec essentiellement un rôle de coordination du dispositif.

PREND ACTE que :

- le Département a proposé à la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise d'accueillir sur son territoire un conseiller numérique pendant 2 ans, du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2023.
- le Conseiller numérique réalisera des accompagnements individuels et/ou collectifs auprès des habitants selon les modalités décidées par la Communauté de Communes, en lien avec le conseiller numérique de La Laverie et suivant les thématiques suivantes :
 - o Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique ;
 - o Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques ;
 - o Accompagner et autonomiser dans la réalisation de démarches administratives en ligne.
- ce poste sera entièrement financé par le Conseil Départemental, avec l'appui de l'Etat.

VALIDE cette opération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe permettant son déploiement et tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 15 décembre 2021
Pour extrait conforme
Le 16 décembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU